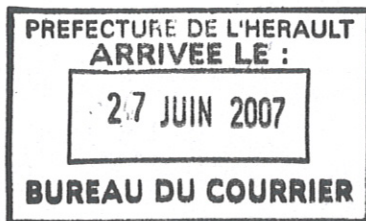




JUVIGNAC

Nombre de conseillers
En exercice : 28
Présents : 21
Votants : 26
Date de la convocation : 12 juin 2007



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
—
X^e CANTON DE MONTPELLIER

N° 50

L'an deux mille sept et le vingt cinq du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. ELLUL, Mme ROMERO, MM CONTE, OUSSET, ALLOUCHE, Mmes GARCIA, DE HULLESSEN, MM SAUVAN, CHARRIERE, BOUISSEREN, Mme PETIT, MM LE NGUYEN, MUNOZ, Mmes FONS VINCENT, BOUQUET, M. MORENO, Mme HARO, M. FEVRIER.

PROCURATIONS : M. ROUANET en faveur de M. BOUISSEREN
Mme CARRETIER en faveur de Mme DE HULLESSEN
Mme RAMON BOTONNET en faveur de Mme LABORDE
M. BOUSQUEL en faveur de Mme HARO
Mme PETARD en faveur de M. FEVRIER

ABSENTES : Mmes ANTOINE, AZEMAR

ACQUISITION DE L'EMPLACEMENT RESERVE N°4 EXTENSION DU CIMETIERE

Rapporteur : Monsieur COMBE

Dans le cadre de l'extension du cimetière, il est nécessaire d'acquérir l'emplacement réservé n° 4 au plan d'occupation des sols, cadastrée BV 22 d'une superficie de 8 734 m², en zone NC du POS actuel, appartenant à Monsieur de MIRMAN.

Cette parcelle est actuellement exploitée par le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun de Messieurs Jean et Henri DOMERGUE.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'acquérir la parcelle BV 22 d'une superficie de 8734 m², au prix de 5.15 € HT du m² conforme à l'estimation des domaines du 17 janvier 2007,
- De verser une indemnité d'éviction au Groupement Agricole d'Exploitation en Commun de Messieurs Jean et Henri DOMERGUE calculée sur la base de 10 000€ l'hectare
- de dire que les frais relatifs à cette cession seront à la charge de la commune.
- de désigner Maître GOUJON-VANSUYT comme notaire de la commune
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 27 JUIN 2007
et publication
le 27 JUIN 2007

Le Maire